

# **COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES 2018-2019**

Saint-Bruno, le 6 décembre 2018

Salutations à tous les membres,

Le Club de ski de fonds Nordic ouvrira ses pistes de ski de fonds et de raquettes le **5 janvier 2019** si les conditions de neige lui sont favorables. Son équipe de bénévoles a déjà entamé ses travaux afin de vous offrir une magnifique **Saison 2018-2019** sur le Mont Saint Bruno. Le Club Nordic est maintenant prêt à vous accueillir pour débuter la nouvelle saison lors de sa Journée des **Portes ouvertes** du **8 décembre 2018.** 

En raison des nouvelles contraintes environnementales imposées par un Arrêté ministériel adopté en septembre dernier visant à protéger les habitats de la grenouille rainette faux grillon sur notre territoire, les activités du Club Nordic ont dû être retardées afin d'obtenir une autorisation d'Environnement Canada avant de mettre en branle la saison à venir. Ce délai explique le report de l'ouverture traditionnelle de notre saison au 5 janvier 2019.

### **JOURNÉE DES PORTES OUVERTES**

L'équipe de direction et les bénévoles du Club Nordic vous attendent en grand nombre le **8 décembre 2018 de 9h:00 à 16h:00** au Chalet du Club, situé au 1625 Rang des Vingt à Saint Basile le Grand. Lors de cette journée, vous pourrez compléter votre inscription annuelle au Club de ski Nordic et à l'École de ski en remplissant le formulaire d'adhésion et en effectuant votre paiement sur place (par chèque, carte de crédit ou en argent comptant). Nos bénévoles seront alors disponibles pour répondre à toutes vos questions concernant nos catégories d'abonnement réglementaires, notre calendrier des opérations, notre carte des pistes, les normes mises en place pour assurer votre sécurité et la réglementation du Club de ski Nordic. <u>Aucune inscription ne sera acceptée par la poste avant ou après cette date.</u>

L'équipe de direction du Club de ski Nordic encourage tout particulièrement les membres des Forces armées canadiennes et les employés du Ministère de la Défense et leur famille à s'abonner en grand nombre au Club de ski Nordic mis en place pour favoriser la participation des militaires et des membres de leur famille à des activités sportives vivifiantes et sécuritaires.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'Assemblée générale annuelle du Club de ski Nordic a eu lieu le 5 décembre 2018 au Chalet du Club Nordic à 19h:00.

Tous les membres titulaires (militaires) étaient priés d'y participer en personne. Les membres titulaires présents ont adoptées diverses résolutions et ont procédé à l'élection des membres du Conseil de direction à la majorité des membres (titulaires) votant de l'Assemblée générale.

Tous les membres du Conseil de direction se sont portés à nouveau candidats lors de l'Assemblée générale à l'exception du poste de vice-président et du poste de Directeur de l'école de ski de fonds. Tous les autres candidats ont été réélus à l'unanimité ce qui permettra d'assurer la continuité des activités du Club de ski Nordic.

Par ailleurs, Michel Verville a été élu au poste de vice-président mais le poste de Directeur de l'École de ski est demeuré vacant puisqu'aucun candidat n'a postulé à ce poste. Tout membre du Club Nordic désirant postuler au poste de Directeur de l'École de ski pourra cependant déposer sa candidature à ce poste en faisant parvenir sa candidature par courriel le plus tôt possible au trésorier du Club de ski Nordic, Richard Gagnon, à l'adresse courriel suivante : richard.gagnon2607@gmail.com, en spécifiant son intérêt à postuler à ce poste.

Pour le moment, le Conseil de direction du Club Nordic se voit forcer de fermer l'École de ski Nordic pendant la Saison 2018-2019 et ce, jusqu'à nouvel ordre.

# RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR (CATÉGORIES DE MEMBRES)

Tel qu'annoncé lors de notre Assemblée générale du 16 avril 2016, la direction du Club Nordic a déjà mis en place de nouvelles mesures visant à assurer le respect de la réglementation en vigueur au sein de tous les clubs sportifs gérés par le PSP. Ainsi, afin d'assurer graduellement l'application de ces normes, la direction du Club Nordic a commencé à réduire progressivement le nombre de ses membres associés (civils) de 30% annuellement au cours de la Saison 2016-2017 et continuera à le faire au cours des prochaines saisons pour atteindre la proportion réglementaire exigée de 51% de membres titulaires, 30% de membres ordinaires et 19% de membres associés, au terme de la saison 2018-2019.

En conséquence, toutes les personnes désirant devenir membres du Club Nordic pour la Saison 2018-2019 en qualité de "membres associés"(civils) devront remplir le formulaire d'adhésion au Club Nordic et le remettre avec leur paiement aux autorités du club le 8 décembre 2018 et attendre la décision de la direction quant à leur admissibilité comme membres associés.

Le **19 décembre 2018**, la direction du Club Nordic fera connaître sa décision en fonction des critères suivants:

- 1) Le nombre de **membres associés** ne devra pas dépasser le pourcentage requis par la réglementation en vigueur; le pourcentage de membres associés pouvant être accepté dépendra du nombre de militaires (membres titulaires) ayant souscrit un abonnement annuel.
- 2) Le choix des membres associés se fera en tenant compte du nombre d'années d'ancienneté comme membre associé. Les membres du Conseil de direction et les bénévoles réguliers à l'accueil (selon la liste établie par le Conseil de direction) de même que les membres ayant accumulé trois années ou

plus d'ancienneté auront priorité; deviendront ensuite éligibles les membres ayant accumulé deux années d'ancienneté; et finalement les membres ayant accumulé une année d'ancienneté;

- Aucun paiement versé pour un abonnement annuel de membre associé ne sera encaissé avant la date butoir du 19 décembre 2018;
- 4) La liste de tous les membres du Club Nordic pour la Saison 2018-2019 sera affichée le 20 décembre 2018 sur le site internet du Club Nordic à <a href="https://www.clubnordic.org">www.clubnordic.org</a> et leurs paiements seront encaissés par la suite.
- 5) Les non-membres pourront bénéficier des pistes du Club en se procurant un forfait de 12 ou de 6 passes quotidiennes au tarif décrit ci-après.

#### **TARIFICATION 2018-2019 EN VIGUEUR**

La tarification annuelle et journalière en vigueur l'année dernière demeurera en vigueur au cours de la Saison 2018-2019.

Comme l'année dernière, afin de faciliter l'accès à l'utilisation des pistes de ski de fonds et de raquettes pour les non-membres un *Forfait de passes quotidiennes* sera offert aux tarifs suivants:

Forfait de 12 passes quotidiennes de ski: 80.00\$

Forfait de 6 passes quotidiennes de ski: 45.00\$

Forfait de 12 passes quotidiennes de raquette: 45.00\$

Forfait de 6 passes quotidiennes de raquette: 25.00\$

Ces **forfaits de passes quotidiennes** seront offerts aux adultes et aux enfants d'une même famille âgés de 13 ans et plus, et pourront être interchangés entre les membres de cette famille résidant à la même adresse. Tous les forfaits de passes quotidiennes demeureront en vigueur jusqu'à l'expiration de la Saison 2018-2019

## **EXCURSION ANNUELLE**

Une excursion annuelle de deux journées de ski de fond et de raquette du 15 au 17 février 2019 au magnifique complexe de ski de fonds et de raquette de la FORÊT MONTMORENCY en banlieue de Québec vous est aussi offerte. Par ailleurs, avant de réserver à cet endroit où nous serons hébergés confortablement et à un coût raisonnable, nous devons obtenir la confirmation du nombre exact de participants.es. Vous êtes donc prier de nous faire part de votre intérêt par courriel à jp.perron@videotron.ca d'ici le 15 décembre 2018 ou lors de nos portes ouvertes du 8 décembre 2018. Un dépôt par chèque à l'ordre de Jean-Paul Perron au montant de 200\$ sera exigé pour garantir votre réservation. Le coût total de cette excursion sera affiché sous peu au Chalet du club. Le coût comprendra l'hébergement, le ski et l'ensemble des repas. Une aubaine à ne pas rater. Les enfants de tout âge accompagnés de leurs parents seront les bienvenus. Surveillez notre page des nouvelles à www.clubnordic.org.

## **CALENDRIER DES ACTIVITÉS**

5 décembre 2018 : Assemblée générale annuelle

8 décembre 2018: Portes ouvertes du Club Nordic

5 janvier 2019: Ouverture de la Saison 2018-2019 (Ouverture des pistes, 9h:00 à 15h:30)

**15-17 février 2019**: Excursion à la Forêt Montmorency

**13 avril 2019**: Party de fermeture de la saison 2018-2019 (BBQ)

Le calendrier des journées d'ouverture du ski de fonds et de la raquette est disponible sur le site <a href="https://www.clubnordic.org">www.clubnordic.org</a>, aucune demie journée n'est prévue pour la Saison 2018-2019,le Club ouvrira ses portes de 9:00 à 16h:00 les vendredi, samedi et dimanche à moins que les conditions ne le permettent pas. Les pistes fermeront à 15h :30. Consulter toujours le site internet du club avant de vous déplacer.

### **ÉCOLE DE SKI NORDIC**

L'École de ski Nordic devra demeurer fermée pour l'ensemble de la Saison 2018-2019 et ce, jusqu'à ce qu'un candidat se porte volontaire pour occuper le poste de Directeur de l'École de ski Nordic. Le Conseil de direction remercie les moniteurs, les parents et les enfants qui ont permis à l'École de ski de mener à bien ses activités jusqu'à ce jour, et espère être en mesure de procéder à sa réouverture dès la saison prochaine.

## PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS BÉNÉVOLES :

Le déroulement de la saison précédente a fait la démonstration de la nécessité de continuer à rappeler à tous les membres du club de se porter volontaires à participer aux <u>tâches identifiées</u> par la Direction du Club Nordic au courant de la prochaine saison, telle que la permanence à l'accueil et la participation à la patrouille.

Au courant de la saison 2018-2019, les membres du Club Nordic et toutes les personnes intéressées à participer à ces activités, sont donc invitées à s'inscrire aux différentes corvées du club sur le site internet du club à **www.clubnordic.org**.

Au plaisir de vous revoir en grand nombre lors de nos PORTES OUVERTES ANNUELLES le 8 décembre prochain.

Conseil de direction du Club de ski Nordic